

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du VENDREDI 9 AVRIL 2021 à 20 H 00 en mairie**

**Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 10**

Votants 13 ( 10 + 3 Pouvoirs)

MACHARD Bruno, Maire,

BUCHER Noël. CARDOT Jules CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François..  
HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane . TISSERAND Martine.

**Absents** BATOT-FRANÇOIS Nathalie .BOURGEOT Alix .GAULIARD Cécile. (excusés)

MOUGIN Sébastien. PUJOL Gilbert.

**Pouvoir :**

BOURGEOT Alix à HURAUX Hélène  
PUJOL Gilbert à DOMINGUES Yves  
BATOT-FRANÇOIS Nathalie à MACHARD Bruno

**Secrétaire :** TISSERAND Martine

## **-Validation compte-rendu**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 26 mars 2021.

*Pour à l'unanimité*

## **- APPROBATION BUDGET GENERAL 2021**

Après présentation par le maire par article, bien que le budget soit voté au chapitre du budget primitif général pour l'exercice 2021 , le Conseil Municipal approuve le budget primitif

*Votants : 13 ( 10+3 Pouvoirs) Pour 13*

## **Fonctionnement**

### **Dépenses**

<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
011 charges à caractère général	182 811.00 €
012 charges personnel et frais assimilés	94 055.00 €
014 atténuations de produits	25 621.00 €
022 dépenses imprévues fonctionnement	2 500.00 €
023 virement à la section d'investissement	63 933,00 €
042 opérations d'ordre en section	7 316.00 €
65 autres charges de gestion courantes	106 550.00 €
66 charges financières	20 000.00 €
67 charges exceptionnelles	1 600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>504 386.00 €</b>

## Recettes

<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
002 excédents antérieurs reportés	113 723,16 €
013 atténuations de charges	3 000.00 €
042 opération d'ordre en section	1 952.00 €
70 produits et services	98 125.00 €
73 impôts et taxes	235 374.00 €
74 dotations et participations	170 663.00 €
75 autres produits gestion courante	25 000.00 €
77 produits exceptionnels	3 088.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 925,16 €</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
001 solde exécution d'inv reporté	233 067,35 €
040 opération d'ordre en section	1 952.00 €
16 remboursement d'emprunts	67 520.00 €
20 Immobilisation incorporelles	4 800.00 €
21 immobilisations corporelles	34 081.00 €
23 immobilisations en cours	247 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 420,35 €</b>

### Recettes

<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	63 933,00 €
024 Produits de cession	83 944.00 €
040 opérations d'ordre en section	7 316.00 €
10 dotations fonds divers réserves	269 967.35 €
13 subventions d'investissement	163 260.00 €
16 emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 420,35 €</b>

L'affectation des résultats 2020 sont :

	Résultats cumulés 31/12/2020	Affectations 2020 au budget 2021	Prévision de clôture du budget 2021	Prévision de résultats cumulés au 31/12/2021
investissement	-233 067,35 €	233 067,35 €	0,00 €	0,00 €
fonctionnement	346 790,51 €	113 723,16 €	32 816,00 €	146 539,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 723,16 €</b>			<b>146 539,16 €</b>

**Valeurs reprises au budget primitif :**

INVESTISSEMENT : Article 001 Dépenses : 233 067,35 €  
Article 1068 Recettes : 233 067,35 €

FONCTIONNEMENT : Article 002 Recettes : 113 723,16 €

**-APPROBATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Après présentation du budget primitif assainissement pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal approuve le budget primitif  
Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13

**Fonctionnement**

**DEPENSES**

chapitre	montant
011 charges à caractère général	21 776.00 €
012 charges personnel et frais assimilés	7 900.00 €
022 dépenses imprévues fonctionnement	200.00 €
023 virement à la section investissement	0.00 €
042 opérations d'ordre en section	13 462.00 €
65 autres gestions courantes	500.00 €
67 charges exceptionnelles	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 888 €</b>

**RECETTES**

<b>Résultats cumulés au 31/12/2020</b>
<b>excédent antérieur reporté repris en recette + 48 552.91 €</b>

chapitre	montant
002 excédent antérieur reporté	48 552.91 €
042 opération d'ordre en section	1 194.00 €
70 ventes prod fab, prestation service	33 600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 346.91 €</b>

## Investissement

### DEPENSE

chapitre	montant
040 opération d'ordre en section	1 194.00 €
21 Immobilisation corporelles	10 140.00 €
23 Immobilisation en cours	558 529.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>569 863.00 €</b>

### RECETTE

<b>Résultats cumulés au 31/12/2020</b>
<b>Excédent antérieur reporté repris en recette d'invest + 83 496.79€</b>

chapitre	montant
001 Excédent antérieur reporté	83 496.79 €
40 opération d'ordre en section	13 462.00 €
13 subvention d'investissement	325 808.00 €
16 emprunts	150 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>583 166.79 €</b>

## -APPROBATION BUDGET LOTISSEMENT 2021

Après présentation du budget primitif LOTISSEMENT pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal approuve le budget primitif  
*Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13*

## FONCTIONNEMENT

### Dépense

011	charges à caractère général	0€
023	virement de la section fonctionnement à l'investissement	91 046.97 €
042	op ordre interieur de section destockage parcelles qui seront vendues 201 €	203 128.26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>294 175.23 €</b>

### Recette

002	Excédent antérieur reporté	100 258.73 €
042	op ordre entre section	179 864.00 €
70	Vente de terrains Estimation de la vente de 3 parcelles (1 déjà vendue)	14 052.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>294 175.23 €</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépense

001	Deficit 2020 reporté	203 128.26 €
040	opération d'ordre en section stock 2020 avant vente	179 864.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>382 992.26 €</b>

## Recette

021	virement de la section de fonctionnement	91 046.97 €
040	opération d'ordre entre section contrepassation stock 2020	0 €
16	emprunts et dettes assimilés	88 817.03 €
040	Destockage terrains vendus en 2021	203 128.26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>382 992.26 €</b>

## Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions fixés en 2020 et explique la réforme des impôts de production issue de la dernière loi des finances

Présentation des taux d'impositions 2021 :

- **Taxe d'habitation** : pas de vote de taux jusqu'en 2022 inclus
- **Taxe foncière (TFPB)** : 41.67 % (soit 17.19% taux communal 2020+24.48% taux de référence du département 2020)
- **Taxe foncière (TFPNB)** : 46.36% (soit taux de 2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les taux présentés par Monsieur le Maire pour l'année 2021

*Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13*

## -Répartition électricité local commune locaux sante

Il était convenu que le cabinet PERRIN prend en charge l'eau et l'électricité du compteur commun qui dessert les toilettes et la salle d'attente des locaux santé.

Suite à l'établissement du décompte de remboursement d'électricité du compteur commun pour les années 2017 et 2018, il s'est avéré que la VMC des autres locaux ainsi que l'éclairage extérieur au-dessus des portes sont branchés sur ce compteur.

Le cabinet PERRIN n'a donc pas supporté cette charge, et il a été indiqué par courrier au 28/02/2019 aux autres locataires qu'ils devront prendre une part à leur charge de cette énergie selon les décomptes ci-dessous.

<b>Consommation du local commun</b>			
Consommation	Consommation / heures kw	h/j	<b>total année kw</b>
<b>VMC</b>	0.1	24	876
<b>Eclairage extérieur</b>	0.03	3	33
<b>TOTAL</b>			<b>909</b>

Cette répartition n'a pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil Municipal accepte cette répartition et autorise le Maire à établir et à signer toutes pièces se rapportant à cette énergie.

*Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13*

## -Taxes assainissement

Compte-tenu de la charge supplémentaire imposée par l'enlèvement et traitement des boues liée au COVID, et afin de répondre au critère d'éligibilité pour pouvoir bénéficier de subvention pour les travaux d'assainissement au titre du ZRR, auprès de l'AGENCE DE L'EAU et du Conseil Départemental, le conseil municipal comme la précédente équipe municipale l'avait déjà annoncé et s'y était engagée, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2021)

**-PRIME FIXE : 30 € (inchangée)**

**-REDEVANCE PROPORTIONNELLE : 1.05 € par M3 (à la place de 0.75 €)**

Le calcul sur la base de 120 m<sup>3</sup> se décompose ainsi :

-prime fixe annuelle : 30 € soit	coût 30 €	pourcentage 19.23 % de 156 €
-redevance proportionnelle : 1.05 € x 120 m <sup>3</sup>	coût 126 €	pourcentage 80.77 % de 156 €
		<i>Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13</i>

### **- Contrat de travail WALTER JérémY**

#### **Emploi dans le cadre du contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).**

Le maire avait informé les conseillers à la séance précédente sur les possibilités offertes aux collectivités territoriales qui souhaitent avoir recours à un emploi PEC, et leurs avait indiqué les informations concernant la rémunération, les durées et la prise en charge par l'Etat à hauteur de 80%.

Souhaitant offrir cette possibilité de contrat à un habitant de la commune, après étude des dossiers des personnes qui pourraient en bénéficier, compte-tenu de la charge restant à la commune, le Maire propose au conseil municipal de retenir la candidature de WALTER JérémY.

Le conseil municipal autorise :

-la signature du contrat de travail, Parcours Emploi Compétences dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi sera passé avec **WALTER JérémY**, d'une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour un horaire hebdomadaire de 20 heures rémunéré au smic

-la signature de la convention à passer avec l'ETAT nécessaire à la mise en place de ce contrat, ainsi que tous les documents se rapportant à ce contrat.

*Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13*

### **- RIFSEEP pour agents communaux**

La nouvelle réglementation en matière de prime attribuée aux agents communaux nous impose de revoir le mode de délivrance pour ceux qui en perçoivent et de se prononcer pour ceux qui n'en perçoivent pas.

Ainsi les primes sont dorénavant accordées dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) composé de IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du CIA (complément indemnitaire annuel).

Le Maire après avoir communiqué cette information lors de la séance du conseil précédente demande aux conseillers l'accord pour la mise en place du RIFSEEP, et de solliciter après détermination des critères et montant par la commission personnel et finance, l'avis du Centre de Gestion du Personnel Communal comme la procédure l'impose.

A l'unanimité, le conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place cette prime, à faire les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires.

*Votants : 13 (10+3 Pouvoirs) Pour 13*

### **Questions diverses : néant**

### **-Informations diverses**

-Age et vie : le Maire et l'adjointe sont allés visiter les bâtiments construits à FAVERNEY par AGE et VIE qui accueillent des personnes âgées dans des petits appartements. Un projet est envisagé sur la commune.

-Le Maire montre la stèle qui est proposée pour le Jardin du Souvenir au cimetière et demande l'avis des conseillers sur le choix de la couleur. Celle retenue est Chocolat

Fin de séance 22 h 30